



COUPE DU TRÔNE 2025

Royal Country Club de Tanger

Du 29 Juillet au 02 Août 2025

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves Fédérales
Les conditions de ce règlement particulier priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

LES CLUBS PARTICIPANTS

La participation à la Coupe du Trône 2025 est ouverte aux clubs affiliés à la Fédération Royale Marocaine de Golf, depuis au moins 3 années au 31 décembre 2024, à jour de leur cotisation de licences de l'ensemble de leurs membres. Le jumelage de clubs n'est pas autorisé.

Une ville pourra être représentée par plusieurs clubs mais chaque club ne pourra présenter qu'une équipe à la compétition. Chaque club est libre de choisir le mode de sélection de l'équipe qui le représentera.

La délégation de chaque club ne pourrait excéder 12 personnes : 10 joueurs ou joueuses et 2 représentants du club. Toute personne supplémentaire pourra être considérée comme faisant partie du Groupe mais devra se prendre en charge matériellement.

La Coupe du Trône 2025 sera limitée aux 12 Clubs participants suivants :

Casa Green Golf	Golf Saidia Lacs	PalmGolf Casablanca	PalmGolf Ourika
Royal Country Club de Tanger	Royal Golf Anfa Mohammedia	Royal Golf Dar Es Salam	Royal Golf de Marrakech
Royal Golf de Meknes	Royal Golf d'El Jadida	The Montgomerie Rabat	The Tony Jacklin Casablanca

LES EQUIPIERS

Les équipiers doivent satisfaire les conditions suivantes à la date limite de leur inscription :

- Être de nationalité marocaine ou être résidents au Maroc au 31 décembre 2024.
- Être titulaire de la licence FRMG de l'année en cours.
- Être membres et licenciés du club qu'ils représentent au 31 décembre 2024. Dans le cadre d'un transfert de licence, ce dernier aura dû intervenir avant le **30 Avril 2025** ⁽¹⁾ ⁽²⁾.
- Avoir un index <18,5 à la date limite d'inscription des équipiers à savoir le 10 Juillet 2025.
- Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.
- Figurer sur la fiche de composition d'équipe remise lors de la réunion des capitaines.

Le respect des règles d'éligibilité des équipiers à la date limite d'inscription est de la responsabilité du club candidat.

- 1- Important** : Un équipier qui joue la Coupe du Trône 2025 (ou l'Epreuve de Qualification) avec un club, ne pourra intégrer l'équipe de la Coupe du Trône d'un autre club, qu'à partir de l'édition de 2028. Soit après une période de carence de 3 ans.
- 2- Important** : Une joueuse ou un joueur ayant effectué le transfert de sa licence dans un nouveau club justifié par un changement de résidence vers une nouvelle ville pourra jouer la Coupe du Trône pour son nouveau club sans la période de probation de 3 ans.

CAPITAINE

Le capitaine de l'équipe doit satisfaire les conditions suivantes :

- Être titulaire de la licence FRMG de l'année en cours ou membre de la Moroccan Professional Golf Association à jour de ses cotisations.
- Être membre du club qu'il représente.

Le capitaine devra être désigné nominativement sur la fiche de composition de l'équipe lors de la réunion des capitaines. Deux équipes, ou plus, ne peuvent avoir le même capitaine.

Chaque équipe est autorisée à désigner une personne qui pourra donner des conseils aux membres de son équipe, dans les conditions prévues par la Règle 24.4. Par défaut, cette personne est le capitaine de l'équipe.

Rappel : Si le donneur de conseil est un joueur, il ne pourra, pendant qu'il joue, donner des conseils à un coéquipier autre que son partenaire [Règle 10.2]. En cas de force majeure, le capitaine ou le donneur de conseil pourront être remplacés après accord du Comité de l'épreuve.

La règle locale type H-2 est en vigueur : Le donneur de conseil ne doit pas indiquer une ligne de jeu ou aller sur le green lorsque la balle d'un joueur de l'équipe repose sur le green.

La règle locale type H-4 est en vigueur : Le donneur de conseil a le même statut qu'un membre du camp du joueur par rapport à chaque joueur de son équipe.

En cas de force majeure, le capitaine pourra être remplacé après accord du Comité de l'épreuve.

Infraction au règlement général des épreuves fédérales :

- 1ère infraction : Avertissement
- 2ème infraction : Exclusion du terrain
- 3ème infraction : Disqualification de l'équipe

ENGAGEMENT

INSCRIPTIONS ET DROIT D'ENGAGEMENT

L'inscription d'un club et/ou de ses équipiers se fera par envoi du formulaire d'inscription officiel à l'adresse mail : inscription.competition@frmg.ma

- L'inscription d'un club doit parvenir à la Fédération Royale Marocaine de Golf avant le **30 Avril 2025 à 18h00**.
- L'inscription des équipiers doit parvenir à la Fédération Royale Marocaine de Golf avant le **10 juillet 2025 à 23h59**.

Deux équipiers, au maximum, peuvent être remplacés lors de la réunion des capitaines qui se tiendra à 14h, la veille du 1er tour de l'épreuve.

Seuls les clubs ayant soumis un formulaire valide à la date requise seront pris en considération. Le formulaire d'inscription devra impérativement être signé par le Président du club ou à défaut par toute autorité ayant la délégation de signature. Les formulaires d'inscriptions pourront être transmis à la Fédération Royale Marocaine de Golf par courrier électronique à l'adresse mail suivante : inscription.competition@frmg.ma

En s'inscrivant à la Coupe du Trône 2025, les clubs, leurs joueurs et officiels s'engagent automatiquement à :

- Observer les dispositions stipulées dans le présent règlement, de tout autre règlement et de toute autre décision rédigée par la Fédération Royale Marocaine de Golf.
- Accepter que toute question administrative, disciplinaire et arbitrale liée à la Coupe du Trône 2025 soit réglée par le Comité de l'épreuve et/ou la Commission Sportive de Fédération Royale Marocaine de Golf conformément au présent règlement. Toutes les décisions prises par le Comité de l'épreuve et/ou par la Commission Sportive de Fédération Royale Marocaine de Golf sont sans appel.

Les frais d'inscription sont fixés pour chaque club pour un montant de 1000 dirhams (Mille dirhams), payables au moment de l'inscription du club par chèque libellé : Fédération Royale Marocaine de Golf.

Dans le cas où l'épreuve serait annulée et non reportée, les droits d'engagement seraient intégralement remboursés.

FORFAITS

Tout forfait devra être notifié à la Commission Sportive de la Fédération Royale Marocaine de Golf avant le début de l'épreuve.

Dans le cas d'un forfait notifié par téléphone, il devra être confirmé par écrit dans les 48 heures ou immédiatement par courrier électronique à l'adresse mail suivante : inscription.competition@frmg.ma Dans le cas où le forfait n'est pas notifié, le club sera exclu de cette même épreuve l'année suivante.

Le droit d'engagement de tout club déclarant forfait après la date limite d'inscription des équipiers restera acquis à la Fédération Royale Marocaine de Golf.

ORDRE DE DEPARTS ET ENTRAINEMENTS

L'entraînement est interdit dès le 1er jour de l'épreuve et le restera jusqu'à la publication officielle des résultats :

- 1ere Infraction : Pénalité Générale.
- 2ème Infraction : Disqualification du joueur.

La Fédération Royale Marocaine de Golf ne communiquera aucune heure de départ par téléphone. Les heures définitives à prendre en compte seront affichées sur le tableau officiel du club hôte et sur le site scoreboard.frmg.ma.

Pour les réservations de départs de la journée d'entraînement, les équipes participantes devront contacter directement le bureau du tournoi.

REUNION DES CAPITAINES

La réunion des capitaines se tiendra, dans les locaux du club hôte à 12h la veille du 1er tour de l'épreuve, sauf indication contraire. Lors de cette réunion, la fiche de composition de son équipe lui sera communiquée afin d'être contresignée.

La présence du capitaine ou de son représentant est obligatoire avant la fin de la réunion, sous peine de disqualification. Ce représentant peut être un joueur figurant sur la liste de composition d'équipe ou toute autre personne mandatée par écrit par le capitaine.

NON PARTICIPATION ET INFRACTION

NON PARTICIPATION D'UNE OU PLUSIEURS EQUIPES

Si pour une raison quelconque le nombre d'équipes participantes est égal ou inférieur au nombre d'équipes à qualifier, le tour de Stroke Play sera quand même joué pour déterminer la composition du tableau de Match Play.

Note : Toute équipe n'ayant pas fait jouer le nombre minimum de joueurs nécessaires pour figurer au classement du tableau de Match Play sera considérée comme n'ayant pas participé.

INFRACTIONS AUX REGLEMENTS – DISQUALIFICATION D'UNE EQUIPE

- Si lors de la compétition ou après la proclamation officielle des résultats, une équipe a fait jouer un équipier :
 - Ne répondant pas aux conditions de participation ou,
 - Ayant été sanctionné par un organe disciplinaire fédéral compétent pour violation des règles de golf, de l'étiquette et dont la décision est devenue définitive,
- Ou si au cours de la compétition un joueur est en infraction vis-à-vis des règles de golf ou de l'étiquette et que cela est susceptible d'engagement de poursuites devant la Commission de discipline de la Fédération Royale Marocaine de Golf,

Alors l'équipe peut être disqualifiée. Les résultats de l'équipe obtenus lors de la compétition seront annulés automatiquement avec toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait des médailles, titres, points et prix. Le titre sera remis au Finaliste.

Toute infraction aux règlements généraux et particuliers des épreuves fédérales par équipes qui ne ferait pas l'objet d'une pénalité spécifiquement prévue dans ces règlements entraînera la disqualification de l'équipe.

Dans des cas exceptionnels, une pénalité de disqualification d'une équipe pourra, après accord préalable de la Direction Sportive Nationale, être annulée, modifiée ou imposée, si le Comité estime qu'une telle mesure est justifiée.

Toute infraction à ces règlements fera l'objet d'un rapport du Comité de l'épreuve à la Commission Sportive Nationale qui prendra toute sanction complémentaire qu'elle jugera opportune et justifiée.

Si un joueur est disqualifié pour un tour, la disqualification s'applique uniquement pour ce tour de la compétition.

FORME DE JEU

JOUR	FORME DE JEU
29 et 30 Juillet	Phase de qualification : 6 Simples / Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour. Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.
31 Juillet matin	Quarts de finale : 3 foursomes / Match Play / 18 trous.
31 Juillet après midi	Quarts de finale : 6 simples / Match Play / 18 trous.
01 Août matin	Demi-finales : 3 foursomes / Match Play / 18 trous.
01 Août après midi	Demi-finales : 6 simples / Match Play / 18 trous.
02 Août matin	Finale : 4 foursomes / Match Play / 18 trous. 3ème place : 2 foursomes et 5 simples / Match Play / 18 trous.
02 Août après midi	Finale : 8 simples / Match Play / 18 trous.

PHASE DE QUALIFICATION – STROKE PLAY

La phase de qualification se déroulera le mardi 29 Juillet et le mercredi 30 Juillet 2025, en Stroke Play sur 36 trous, 18 trous par jour.

Les résultats des deux tours de qualification sont définitifs après la publication du tableau de Match Play à l'issue du dernier tour.

L'ordre des départs des équipes sera tiré au sort lors de la réunion des capitaines.

Le total d'une équipe sera égal au total de tous les scores moins le plus mauvais score de chaque tour.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées en comparant le cumul des scores non pris en compte, puis celui des meilleurs scores (meilleur score du 1^{er} tour + meilleur score du 2^{ème} tour), puis celui des secondes meilleurs scores (2^{ème} meilleur score du 1^{er} tour + 2^{ème} meilleur score du 2^{ème} tour), etc.

Si l'égalité demeure, le départage se fera en comparant les meilleurs scores sur les deux tours de chaque équipe, sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

En cas d'égalité parfaite après ces départages, les capitaines des équipes concernées désigneront un équipier qui partira en play-off en mort soudaine.

Note : dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait), elle sera considérée comme ayant le plus mauvais score par rapport à toutes les autres.

De plus, si plus de deux scores sont non valides, l'équipe prendra la dernière place dans le tableau. Si plusieurs équipes sont concernées, voir départage ci-dessus.

En cas de forfait ou d'abandon d'une équipe en cours de l'épreuve, ou de disqualification après l'affichage des résultats de la qualification, pour ce qui concerne la composition du tableau de Match Play :

- Si une équipe qualifiée déclare forfait pour la phase finale :
 - Avant l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de Match-Play, elle prendra la dernière place dans le tableau. Les équipes qui la suivent remonteront dans l'ordre de la qualification.
 - Après l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de Match-Play, ou à la suite d'une qualification après play-off, elle ne sera pas remplacée, conservera sa place dans la composition du tableau de Match-Play et son adversaire désigné gagnera par forfait.
- Si une équipe qualifiée est disqualifiée après l'affichage officiel des résultats en application du Paragraphe « INFRACTIONS AUX REGLEMENTS – DISQUALIFICATION », elle ne sera pas remplacée et son adversaire désigné gagnera par forfait.

PHASE FINALE – MATCH PLAY

FORME DE JEU

Les huit premières équipes de la qualification sont qualifiées pour la phase finale et sont réparties, selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**.

- Un foursome ou un simple gagné = 1 point.
- Un foursome ou un simple perdu = 0 point.
- Un foursome ou un simple partagé = 1/2 point.

ORDRE DE JEU

Ordre des Foursomes :

- La fiche d'ordre de jeu des foursomes doit être remise par le capitaine au Comité de l'épreuve au plus tard 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier foursome de son équipe.
- Le capitaine a le libre choix de leur composition et de l'ordre de jeu des équipiers.
- Les foursomes se joueront selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu remise par le capitaine au Comité de l'épreuve. Les équipiers sont libres de choisir l'ordre de départ du foursome (choix des trous pairs et impairs).

Ordre des Simples :

- La fiche d'ordre de jeu des simples doit être remise par le capitaine au Comité de l'épreuve au plus tard 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier simple de son équipe.
- Le capitaine a le libre choix de l'ordre de jeu des équipiers. Les équipiers joueront selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu des simples remise par le capitaine au Comité de l'épreuve.

NB : Pour la 3ème place, la fiche d'ordre de jeu des foursomes et des simples doit être remise par le capitaine au comité de l'épreuve au plus tard 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier foursome de son équipe.

Si la fiche d'ordre de jeu n'a pas été remise dans le délai imparti, le premier match sera perdu. Si, à l'heure de départ prévue du premier match, la fiche n'a toujours pas été remise, le deuxième match sera perdu, et ainsi de suite.

Néanmoins, et afin d'éviter des oublis, il est fortement recommandé au capitaine de remettre sa fiche d'ordre de jeu des simples en même temps que celle des foursomes. Il pourra toujours la modifier jusqu'à 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier simple de son équipe.

Toute équipe, en simple ou en foursome, ne jouant pas son match dans l'ordre indiqué par le capitaine de son équipe sur la fiche d'ordre de jeu des simples ou des foursomes perd son match.

Dans le cas où il y aurait une erreur sur les deux fiches d'ordre de jeu d'un match, si les erreurs concernent le même simple, alors le simple sera annulé (les points seront partagés).

EQUIPIER ABSENT

Un foursome forfait ou un foursome dont l'un des équipiers est absent, ou pour les simples l'équipier est forfait ou absent, perd son match.

Les équipiers disqualifiés, forfaits ou absents pour les foursomes restent éligibles pour jouer les simples.

Note : dans le cas où la fiche "ordre de jeu des foursomes", "ordre de jeu des simples" n'est pas complète, le ou les équipiers absents seront obligatoirement placés en dernier sur la feuille de match.

EGALITE

En cas d'égalité au terme du match entre deux équipes, le capitaine désignera un équipier qui partira en play-off en mort soudaine.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement de l'épreuve serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants devront être respectés.

Qualification en Stroke Play

Le 1^{er} tour de la qualification est prioritaire et doit donc se dérouler obligatoirement, si nécessaire en shot-gun ou en le répartissant sur plusieurs journées. Il faut qu'au moins 1 tour de Stroke Play ait eu lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et reportée.

Si le second tour de qualification ne peut se terminer avant la fin du 2^{ème} jour, il faut qu'il y ait au moins 3 vagues complètes rentrées pour prendre en compte les scores de ce tour dans le classement de la qualification. A défaut, le classement après la première journée est officialisé.

Note : pour le second tour, la plus mauvaise carte est déduite quel que soit le nombre de vagues rentrées.

Phase de Match Play

Si le dernier soir prévu pour l'ensemble de l'épreuve, les matchs n'ont pas abouti à la victoire d'une équipe et qu'il faille interrompre définitivement l'épreuve, alors le titre sera attribué à l'équipe la mieux classée de la qualification encore en course pour le titre.

CEREMONIE DE REMISE DES PRIX

La Cérémonie Officielle de Remise des Prix de la Coupe du Trône 2025 se déroulera le Samedi 02 Août 2025 à 18h00 au club hôte en présence des membres de la Fédération Royale Marocaine de Golf. L'ensemble des participants y est cordialement convié.

TROPHEES ET MEDAILLES

Un Trophée sera remis au club vainqueur de la Coupe du Trône 2025. Ce Trophée est propriété de la Fédération Royale Marocaine de Golf.

Le club sera responsable de la perte ou de tout dommage causé au Trophée de la Coupe Du Trône 2025 et le retournera en parfait état. Il incombe à la Fédération Royale Marocaine de Golf de faire graver le Trophée.

Le club vainqueur se verra remettre une réplique du Trophée de la Coupe du Trône 2025 qui restera la propriété permanente du club. 15 médailles seront remises aux trois meilleures équipes.

COMITE DE L'EPREUVE ET COMITE D'ORGANISATION

Le comité de l'épreuve :

- M. Jalil BENAZZOUZ, Président de la Commission Sportive de la FRMG et Directeur du Tournoi
- M. Mohamed IRAQI, Directeur Général de la FRMG et Directeur Exécutif de l'ATH
- M. Yaquine CHAWAD, Président du Royal Country Club de Tanger
- Mme Mounya AMALOU, Directrice Sportive ATH et Directrice Sportive du Tournoi
- M. Kamal EL ASSALI, Arbitre Fédéral

Dans les conditions définies par les Règles de Golf, seuls le ou les arbitres désignés pour l'épreuve par la Commission Sportive de la Fédération Royale Marocaine de Golf ont autorité pour donner une décision sur les Règles, qu'ils fassent ou non partie du Comité de l'épreuve. La rubrique « Procédures pour le Comité » est éditée par R&A Rules Limited en vigueur depuis janvier 2023.

Uniquement lors de circonstances exceptionnelles, le Comité peut modifier la forme de jeu, annuler l'épreuve, ou la faire jouer sur un nombre de jours inférieur ou supérieur à celui prévu au règlement particulier, après accord de la Commission Sportive de la Fédération Royale Marocaine de Golf. Dans le cas contraire, les résultats seraient invalidés.